

POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Pour des politiques publiques basées sur la souveraineté alimentaire

Dans le cadre du 3ème Carrefour de la Fédération genevoise de coopération du 27 au 29 janvier, dédié cette année au thème de la souveraineté alimentaire, une table ronde a eu lieu sur les politiques publiques à mener dans nos différentes régions pour répondre aux visions de la souveraineté alimentaire.

Quels sont les points communs entre La Suisse, l'Équateur et le Brésil? De quelle manière les mouvements sociaux travaillent et quel est l'écho donné à leurs revendications par les instances politiques? De réalités qui paraissent si différentes au premier abord, voyons les similitudes et l'espoir qu'elles suscitent!

Pedro Quimbamba est responsable de la communication à la FENOCIN (Fédération nationale des organisations paysannes et indigènes). Cette fédération, née il y a quarante ans, est composée des trois «entités» que sont les Paysans, les Noirs et les Indigènes. Elle reflète ainsi la diversité du peuple équatorien. Elle a pour objectifs de lutter pour une meilleure qualité de vie, une démocratisation du pays et un développement durable et équilibré. Elle regroupe plus de 50 organisations importantes, 1'300 communautés de base et 200'000 familles rurales. Afin de sauver l'agriculture paysanne locale, fortement concurrencée par les importations et les latifundistes, la FENOCIN a proposé des modèles alternatifs permettant de contrer cette tendance en s'inspirant notamment du travail d'autres organisations membres de La Via Campesina dans la région. En 2007, la FENOCIN s'est fortement investie dans le processus visant à créer une Assemblée constituante équatorienne chargée de réécrire la constitution nationale; elle a réussi à y faire élire son Président. Après trois décennies de lutte, un des succès notables a été, en 2008, l'inscription de la souveraineté alimentaire dans la Constitution nationale. L'Équateur est un des rares pays à ce jour à avoir franchi ce pas.



Pedro Quimbamba, FENOCIM. Photo I. Meister

Cela ne veut pas dire pour autant que la souveraineté alimentaire est une réalité en Équateur; bien au contraire, un long chemin reste à parcourir. Au

fil des ans, les produits de l'agriculture locale ont été remplacés par des produits importés. Les programmes d'alimentation scolaire, par exemple, se fournissent à 100% en produits importés. Par ailleurs, sachant que 3/4 de la pauvreté se situe en campagne, et que 1/3 de la population rurale vit dans l'extrême pauvreté, relancer une agriculture rémunératrice est un enjeu vital pour la cohésion nationale. Des solutions doivent être trouvées pour que l'agriculture paysanne familiale puisse être revalorisée tant économiquement que culturellement et que la population ait un accès prioritaire aux fruits de cette production. La terre est un autre enjeu de taille dans la redéfinition de l'agriculture: 48% des petits producteurs détiennent 12% des terres alors que 3.3% des grands propriétaires maîtrisent 42% des terres. Une grande propriété peut compter environ 25'000 hectares... ceci alors qu'une famille paysanne de cinq personnes cultive en moyenne entre 0.5 et 2 hectares.

Jusqu'il y a peu, les grandes sociétés et les latifundistes ont été choyés par le pouvoir; leurs intérêts privés ont été protégés au détriment de la masse populaire. La souveraineté alimentaire est donc perçue par les latifundistes comme un «danger» puisqu'elle a pour objectif de libérer les peuples, de développer leurs capacités propres, de les affranchir des paquets technologiques bien souvent imposés aux paysans par les multinationales. L'enjeu pour le gouvernement est donc de rééquilibrer les forces en présence, même si la résistance est forte. Grâce à l'article constitutionnel, un Conseil national pour la souveraineté alimentaire a été mis en place en 2009. Il a notamment pour tâche de trouver un accord politique au sein de la société équatorienne et de proposer de nouvelles lois sur les thèmes que sont: «terres, territoires et communes», «agrobiodiversité et semences», «emplois et agroindustries», «santé, agro-écologie et commerce» et «crédits». Ce Conseil est constitué de huit représentants issus de groupes sociaux divers; il est perçu comme le cinquième pouvoir. Il y a un représentant pour la recherche, un pour les pêcheurs artisanaux, deux pour les filières agricoles, un pour les consommateurs et trois pour les organisations sociales paysannes et rurales dont la FENOCIN. Les lois élaborées récemment (souveraineté alimentaire, commerce, semences,

redistribution des terres) devraient forcer le gouvernement à redonner un élan à l'agriculture paysanne.

Un autre frein à la réalisation d'une politique basée sur la souveraineté alimentaire est que celle-ci est encore perçue comme un thème rural alors qu'il concerne pourtant l'ensemble de la société. Dans le processus de reconnaissance constitutionnel, les différentes strates de la société sont restées en marge du débat. Il s'agit donc de les intégrer pleinement dans l'aventure, notamment en encourageant les régions à s'impliquer, en démocratisant les processus. Une campagne a été lancée auprès de la population pour faire connaître l'existence de ces lois et l'absolue nécessité de les mettre en œuvre pour le bien du plus grand nombre.



Manifestation en Equateur.

L'ONG brésilienne SASOP (Service de conseil aux organisations populaires rurales), qui a présenté son travail aux parlementaires nationaux le 31 janvier à Berne, est une organisation de la société civile qui a été fondée il y a un peu plus de 20 ans. Elle souhaite construire un modèle de développement rural durable, renforçant l'agriculture paysanne et l'agro-écologie. Elle fait la promotion de la sécurité et de la souveraineté alimentaire et nutritionnelle et Carlos Leite, du SASOP participe à ce titre au «Conseil national sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle»; ce Conseil est représenté au 2/3 par la société civile et à 1/3 par des ministères. Il a été reconstitué par l'ancien Président Lula grâce à un article constitutionnel datant de 1988 qui garantit «le droit humain à une alimentation saine». Il a pour tâche d'élaborer des lois qui tiennent compte de différentes dimensions d'un développement durable: la disponibilité des aliments, des relations justes au sein du marché, l'éducation alimentaire, la santé et la prévention. Un des projets phare de ce Conseil est de garantir trois repas de qualité par jour à chaque Brésilien. Sachant qu'au

Brésil, 80% des aliments sont issus de l'agriculture familiale, c'est ce type d'agriculture qu'il faut encourager et protéger si l'objectif est de réduire la faim. Le défi est de développer une production durable (économique, sociale, culturelle et écologique), basée sur l'agro-écologie, dans un pays qui est tiraillé entre agriculture paysanne et agrobusiness.

Depuis 2003, plusieurs programmes gouvernementaux ont été initiés pour construire à court terme une politique nationale agricole. Les points centraux sont: l'accès à la terre et la réforme agraire, l'agro-écologie, la politique de santé et l'éducation. Un des programmes suivi par Carlos Leite est celui de «l'acquisition d'aliments». L'État a ici pour tâche d'acheter des produits issus de l'agriculture familiale et de les écouler dans les réseaux sociaux telles que les crèches, les écoles, les unités d'aides sociales qui s'adressent principalement aux populations fragilisées que sont les peuples autochtones, les pêcheurs, les Quilombos (anciens esclaves) et les personnes qui campent au bord des routes en attente d'un lopin de terre. Grâce à la base constitutionnelle citée précédemment, ce type d'achats n'est pas soumis à une procédure d'appels d'offres; ce qui est un avantage certain puisqu'il empêche les sociétés agroindustrielles de concurrencer l'agriculture familiale. A ce jour, 160'000 familles paysannes sont concernées et leurs produits bénéficient à 15 millions de personnes dans 2'200 municipalités (sur 5'100). Les produits sont achetés selon le prix établi dans la région, suite à une étude de marché. Ce programme permet aux paysans de garantir l'écoulement de leurs produits et leur facilite la planification de la production. Leur revenu s'est amélioré relançant ainsi l'économie locale. Les structures de production ont été adaptées puisque les paysans ont pu réinvestir pour, par exemple, développer la transformation à la ferme.

De leur côté, les écoles bénéficiaires définissent elles-mêmes leurs menus. Seule «contrainte», une loi récente sur les écoles publiques exige qu'un minimum de 30% des produits consommés dans les cantines soit issu de l'agriculture familiale. Elles doivent également mettre sur pied des cours d'éducation alimentaire apprenant aux élèves comment valoriser les produits locaux.

Quant au programme «bourse pour

POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE (SUITE)

les familles» destiné aux familles vivant avec moins de 1\$ par jour, cela a généré des changements radicaux; et ceci même si les montants sont faibles (105 CHF alors que le salaire minimal est de 315 CHF). Une part de cette aide est versée sous forme d'aide directe pour l'alimentation, l'autre sous forme de soutien à la scolarité.

Ces programmes sont une véritable révolution en faveur de l'agriculture familiale et cela n'a été possible que grâce à une volonté étatique de renforcer l'agriculture locale et le désir de réguler les marchés alimentaires.

Cela ne résout bien sûr pas tous les problèmes. Si 7 à 10 milliards de dollars ont été investis en faveur de l'agriculture familiale, durant la même période, 60 milliards ont été orientés vers l'agrobusiness. Par exemple, il existe un quasi monopole sur les semences en raison de la domination des multinationales. Celles-ci tentent par tous les moyens de restreindre le droit des paysans à cultiver leurs propres semences. L'arrivée massive (et souvent clandestine) des OGM fragilise également tout le système des semences paysannes. Les lobbys des multinationales sont très puissants et présents dans les instances politiques; ils sont très souvent les bailleurs principaux des campagnes électorales. Ils ont par exemple obtenu que le Congrès refuse une loi qui instituait l'achat unique par les pouvoirs publics des aliments pour les écoles. A contrario, les mouvements sociaux sont très mobilisés pour soutenir de telles lois et pour lutter contre la disparition des petits paysans qui subissent la pression des latifundistes. Car une loi agricole progressiste sans paysans pour l'appliquer, restera lettre morte.

Depuis 2005, le Canton de Genève applique une nouvelle loi sur la promotion de l'agriculture dont le règlement mentionne la notion de souveraineté alimentaire. Pour Sandrine Salerno, actuelle Maire de la Ville de Genève, ce nouvel outil à disposition des collectivités a un impact direct sur les choix de politique à mener par la Ville comme par les autres communes genevoises. Il y a un devoir de répondre à la souveraineté alimentaire en ayant à l'esprit les enjeux principaux qui touchent l'ensemble des citoyens: l'écologie et la préservation des ressources, la santé publique, la création d'emplois et les revenus des personnes travaillant la terre, la citoyenneté (d'où viennent les produits, qui les a produits et comment?). La Ville a ainsi mis en route diverses actions pendant la législature: il s'est agi en premier lieu de sensibiliser le public à l'importance des thèmes que sont l'agriculture et l'alimentation. La volonté étant de démontrer qu'ils ne concernent pas que les milieux paysans,

mais bien l'ensemble de la société. La Ville a ainsi apporté son soutien à des actions de sensibilisation tels que le festival du film «Mangeurs d'avenir» ou «Food Focus» et choisi, en 2010, la paysannerie comme invitée d'honneur de la Fête du 1^{er} août au centre ville. Elle a par ailleurs apporté son soutien à des actions permettant de contribuer à freiner l'exode rural: au sud en soutenant des projets de la Fédération genevoise de coopération et, à Genève, en soutenant des coopératives ayant des projets créateurs d'emplois. On peut citer l'achat d'un moulin à céréales ou l'appui au projet «Les Artichauts»: des anciennes serres du Service des espaces verts ont été récupérées au cœur de la ville afin de développer un système de cueillette et de vente directe favorisant la rencontre entre producteurs et consommateurs en milieu urbain. S'y ajoute la production de semences et plantons bio et la sélection de graines.



Sandrine Salerno, Maire de la Ville de Genève. Photo I.Meister

Pour Sandrine Salerno, c'est «une action concrète en faveur de la préservation de la diversité potagère et de la réhabilitation du terroir local qui est réalisée». Une réflexion est de surcroît menée pour mettre à disposition des espaces de cultures dans les parcs publics. La Maire est «convaincue de l'intérêt de soutenir partout où on le peut, y compris en milieu urbain, des expériences qui favorisent le développement de modes alternatifs de production, de distribution et de consommation». Dans ce sens, des contacts sont en cours avec des associations pour soutenir l'achat de lait genevois à un prix équitable pour les crèches, les écoles et les citoyens ou pour la création d'un poulailler «mère» peuplé de races de poules non hybrides (Blanche suisse) affouragées avec des produits locaux. A partir de ce poulailler, d'autres poulaillers décentralisés pourraient voir le jour, même en ville, afin de se réapproprier la filière. Ces initiatives sont des réalisations concrètes encouragées par la loi sur la promotion de l'agriculture genevoise. Cela démontre que la volonté politique est un élément majeur pour réaliser de tels projets.

Nous le voyons, la loi actuelle permet une certaine marge de manoeuvre. Mais cela sera-t-il toujours le cas? Les dispositions légales sont-elles suffisamment consolidées? Marguerite Contat Hickel, co-présidente de la Constituante genevoise reconnaît l'extrême nécessité d'inscrire la notion de souveraineté alimentaire dans la Constitution genevoise. Car elle n'apparaît à ce jour que dans le règlement d'application de la loi sur l'agriculture et pourrait disparaître du jour au lendemain par simple décision de l'administration.

Inscrire la souveraineté alimentaire dans la Constitution relève, selon elle, d'un vrai changement culturel qui a de la peine à passer au sein de l'Assemblée. Cette notion englobe les intérêts des villes et des campagnes et a pour effet de réunir deux entités qui paraissent quelque fois si lointaines: le paysan est encore trop souvent dénigré et les citadins ont encore une perception romantique de l'agriculture et de la campagne.

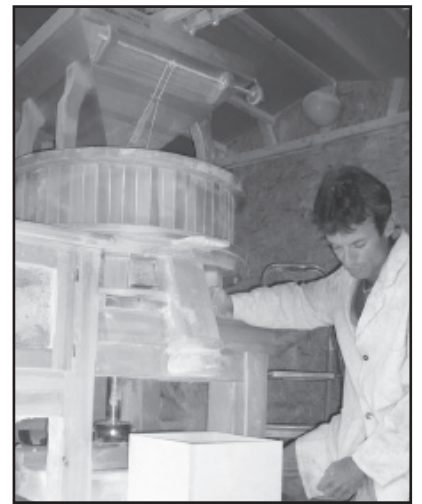
L'intérêt d'un tel article constitutionnel est qu'il serait basé sur les Droits des personnes et provoquerait ainsi des changements dans plusieurs politiques publiques: «Nous sommes en présence d'une approche holistique où des aspects aussi variés que l'alimentation, la santé ou l'aménagement du territoire sont abordés».



Marguerite Contat Hickel, co-présidente de la Constituante genevoise. Photo I. Meister

Enfin, Marguerite Contat Hickel questionne notre système politique basé sur une démocratie représentative qui, d'une certaine manière, étouffe la démocratie citoyenne. Les multiples strates existantes nous laissent croire que notre voix est entendue et prise en compte par nos élus. Or, la démocratie participative en souffre, les citoyens s'impliquent moins, ne donnent pas assez leur avis. «Et pourtant il y aurait de quoi, notamment dans le cas de la Constituante! Il faut que le citoyen se saisisse du thème de la souveraineté alimentaire». Elle aimerait voir la souveraineté alimentaire comme un Cheval de Troie permettant de redynamiser notre démocratie au sein de la société civile. Les élus ne doivent pas être

les seuls à s'exprimer sur ces thèmes, c'est l'ensemble des citoyens qui doit devenir co-acteur de la souveraineté alimentaire. Définitivement, l'agriculture et l'alimentation sont l'affaire de tous!



Moulin mobile utilisé par TourneRêve.

Ces différents exemples sont instructifs sur de nombreux points: tout d'abord, il y a une absolue nécessité de combiner des actions concrètes de terrain sur le plan local avec un cadre législatif fort comme appui. Ce dernier n'est pas suffisant à lui seul pour modifier la réalité du terrain. Le cas de l'Équateur le montre. Ensuite, légiférer pour aller à «contre courant» des dogmes libéraux dont nous sommes alimentés depuis quelques décennies n'est pas un exotisme helvétique. Dans différentes régions du monde, grâce notamment à la volonté sans faille des mouvements paysans membres de La Via Campesina, des lois sont élaborées en faveur d'une agriculture répondant aux attentes du plus grand nombre. De plus, les actions concrètes et les lois gagnent en légitimité lorsqu'elles sont élaborées dans un esprit non corporatiste et qu'elles ont impliqués des acteurs représentant l'ensemble de la société. Tous les intervenants ont évoqué le fait que la souveraineté alimentaire n'appartenait pas aux paysans mais à l'ensemble des citoyens. A relever encore: les projets novateurs sont créateurs d'emplois, la fin des paysans n'est pas une fatalité, c'est même un non-sens! Enfin, au delà de Genève, d'autres cantons ont inscrit la souveraineté alimentaire dans leurs législations ces trois dernières années. Aux citoyens de ces régions de s'approprier ce thème et de réaliser des projets en interpellant les élus et l'administration. La souveraineté alimentaire doit vivre, elle ne doit pas s'empoussiérer dans les textes législatifs! C'est le local qui nous permettra de créer des fondations suffisamment solides pour gagner au niveau national... et international. Le mouvement est en marche!

Valentina Hemmeler Maïga